



La Gazette

Journal de la fonction publique

AFFRANCCHI A FORFAIT - 1014 Lausanne

N° 36
6 avril 1999
Bimensuel

Le salut du Canton à Bertrand Piccard

Au nom du peuple vaudois, le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud fleurit les héros d'Orbiter à leur arrivée à Cointrin le 22 mars



Dans ce numéro



BOUQUINER

L'Italianne, histoire d'une rencontre

2



PRÉVENTION

Apprendre à gérer les médicaments

3



EMPLOI

16 postes vacants

4



CONSEIL D'ETAT

Décisions de la quinzaine

6



MEMENTO

30^e édition du Festival de Nyon

8

Négociations sur le statut: le cadre est tracé

La révision du statut des fonctionnaires est toujours à l'ordre du jour. Cependant, le rythme des travaux préparatoires a dû être revu en raison de la Table ronde. En effet, la plupart des partenaires de la négociation sur le statut, soit les associations faïtières du personnel SUD et FSF et le Conseil d'Etat, sont engagés dans la Table ronde. Il s'est révélé impossible, pour de simples raisons de calendrier, de mener ces deux chantiers de front.

Pour l'instant, le Conseil d'Etat est toujours soumis à l'injonction du Grand Conseil, qui voudrait voir le nouveau statut entrer en vigueur en l'an 2000. Mais cela suppose des négociations menées à un tel rythme que ce délai paraît irréaliste. Cela signifie que

le gouvernement devra probablement solliciter un délai supplémentaire auprès du Parlement.

Pas d'interférence avec la Table ronde

La Table ronde ne traite pas du statut. Cela n'empêche évidemment pas les participants à la Table ronde de formuler des propositions en rapport avec le statut, en particulier dans le groupe thématique «institutions, gestion de l'Etat et coopération». A chaque fois, et conformément à ce qu'il avait annoncé à l'ouverture de la Table ronde, le Conseil d'Etat enregistre ces propositions sans les soumettre à débat, en précisant qu'il les transmettra pour examen dans le cadre des négociations avec les représentants des fonctionnaires.

Le cadre des négociations est déjà tracé. Il a fait l'objet d'un accord entre le Conseil d'Etat et les trois associations faïtières (FSF, SUD et SSP) à l'issue de trois séances qui se sont tenues le 25 novembre 1998, le 17 décembre et le 29 janvier derniers. Les représentants du personnel constitueront une délégation unique à laquelle la FSF, SUD et le SSP participeront à parts égales. Les négociateurs seront remplacés à leur poste de travail et bénéficieront de décharges pour préparer les sessions. Ils auront accès à toutes les informations utiles et pourront faire appel à des experts.

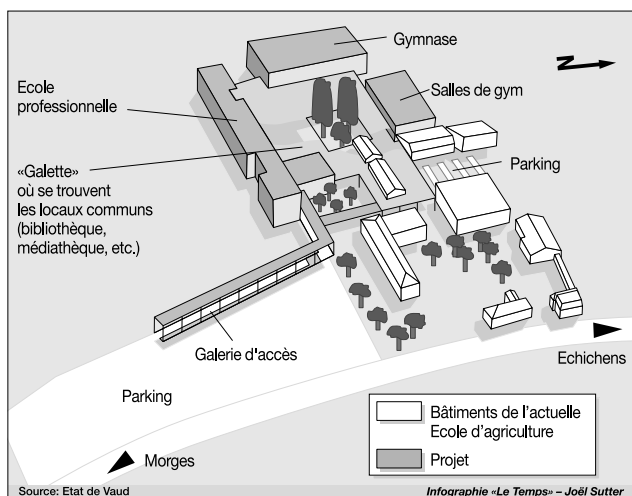
Il est admis que les négociations se dérouleront par étapes, selon un découpage thématique, et que les négociateurs auront le temps de consulter leurs bases respectives entre les étapes.

Conférence au DINF le 23 avril Information sur le projet de Marcelin

Les Départements des infrastructures (DINF) et de la formation et de la jeunesse (DFJ) organisent une séance d'information interne sur le projet de construction d'un centre d'enseignement professionnel et d'un gymnase à Morges (Marcelin). C'est le premier projet du Conseil d'Etat, approuvé par le Grand Conseil, qui est soumis au peuple vaudois suite à l'introduction dans la Constitution du référendum financier obligatoire. La votation aura lieu le 13 juin prochain.

Information interne

L'information sera donnée dans le cadre des conférences internes du DINF, le vendredi 23 avril 1999, de 10h à 11h30, à l'aula du Palais de Rumine. Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation



professionnelle, et Alexandre Antipas, adjoint du chef du Service des bâtiments, présenteront le projet de construction à Marcelin.

Destinée en priorité aux collaborateurs du DFJ et du DINF, la séance d'information est aussi ouverte aux collaborateurs des autres départements de l'Etat de Vaud. Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser aux déléguées à la communication du DFJ (Christine Matthey Desales, tél. 021/316 30 06) et du DINF (Jacqueline Decurnex, tél. 021/316 70 11).

BOUQUINER

L'Italienne – histoire d'une vie

Un récit de Sylviane Roche et Marie-Rose De Donno, publié par Bernard Campiche Editeur



Marie-Rose De Donno (à gauche) et Sylviane Roche, les deux complices de L'Italienne.

Mettre des mots sur sa vie pour mieux la comprendre, mais aussi pour l'enrichir, et pour apaiser les tourments qu'elle vous a infligés. L'écriture qui éclaire et qui console. Voilà peut-être pourquoi Marie-Rose De Donno voulait tant raconter son histoire, et qu'elle soit mise en mots.

Le hasard, qui fait parfois bien les choses, la met en présence de Sylviane Roche. L'écrivain, plus d'une fois sollicitée, refuse d'habitude poliment. Cette fois non. «Tout de suite il m'a semblé que je devais écouter cette jeune femme brune qui me parlait déjà comme si on se connaissait depuis longtemps.» Là commence une rencontre et une amitié.

L'Italienne a eu la vie dure, des années sombres de son enfance tout au sud de la Péninsule à sa lente et difficile intégration en Suisse. Mais quelle force, et quel courage chez cette femme que bouleverse la mort déchirante de son enfant. L'auteur de l'inoubliable *Temps des Cerises* lui rend à travers ce récit un bel hommage. **LK**

Jour de congé non payé en 1999

Selon les directives du Service du personnel, le jour de congé non payé, prévu par la convention salariale pour 1999, est laissé au libre choix des collaborateurs, d'entente avec les chefs de service. Une retenue de 1/30^e du salaire sera en principe effectuée sur la paye de décembre.

Certains départements ou services devant assurer une permanence ont déjà arrêté une date pour ce jour de congé: le Département de la formation et de la jeunesse et le Service de la sécurité civile et militaire (DSE) l'ont fixé au vendredi 14 mai; les Hospices au 24 décembre.

PETITES ANNONCES

A vendre: superbe Peugeot 205 XS, rouge, 1991, avec toutes options. Jantes alu avec pneus d'été, jantes acier avec pneus d'hiver, installation Pioneer avec ampli et haut-parleurs. Excellent état. Prix: fr. 6'700.- à discuter. Tél. 024/426 18 26 (répondeur)



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Jacqueline Decurnex, Chantal Epiney, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desales.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

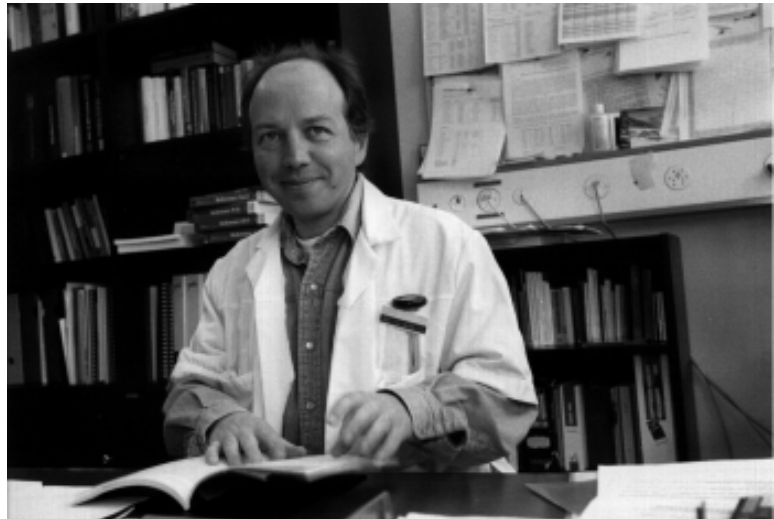
Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch



«La prise de médicaments n'est pas un acte anodin»

Une étude récente réalisée au Service des urgences du CHUV révèle que 7% des admissions sont liées à un effet indésirable médicamenteux. Co-auteur de cette recherche, ainsi que d'une publication à venir sur l'automédication, Thierry Buclin nous rappelle les risques inhérents à la prise de médicaments.



Thierry Buclin, médecin associé à la Division de pharmacologie clinique du CHUV, est co-auteur de l'étude «Hospitalisations pour effet indésirable médicamenteux» (Raisons de santé no23, Lausanne 1998)

— **Quels sont les problèmes qui peuvent survenir avec des médicaments prescrits?**

— L'étude que nous avons réalisée au Service d'urgences du CHUV montre que différents effets secondaires, de légers à graves, peuvent survenir lors de prise de médicaments prescrits. Et que dans de nombreux cas, ces situations auraient pu être évitées. Même si le médecin traitant vise un rapport utilité-risque optimal pour le patient, plusieurs facteurs peuvent interférer dans le traitement. Le tourisme médical, par exemple, augmente les risques de prescriptions médicamenteuses incompatibles. Dans tous les cas, lire les informations sur la notice d'emballage des médicaments devrait être un réflexe incontournable. Les pharmaciens peuvent aussi jouer un rôle préventif, pour autant que le patient s'adresse toujours à la même personne. Le médicament incarne en fait les exigences actuelles de notre société: il doit répondre à tout et tout de suite. Plus les attentes des patients seront fortes, plus la consommation et les risques inhérents à la prise de médicaments seront élevés. Une campagne d'information en Angleterre a bien mis en évidence ce problème, en affichant dans les cabinets médicaux le message suivant: «Si votre médecin vous laisse partir sans médicaments, ne vous sentez pas abandonnés. Tous les maux ne requièrent pas des médicaments.»

— **Quels conseils préventifs donner?**

— Certains principes peuvent être suivis relativement facilement. La première chose importante consiste à informer ses différents médecins des traitements que l'on suit. Ou

encore mieux, de consulter son médecin de référence qui peut jouer un rôle de coordinateur. D'autre part, ne pas banaliser les signaux d'alarme qui peuvent précéder les effets gênants, et les signaler à son médecin. Par exemple, cesser de prendre de l'aspirine si on a mal à l'estomac, ce médicament pouvant être à l'origine des maux. Il faut également faire une distinction claire entre le traitement de fond et le traitement de crise. Pour une hypertension artérielle, il est très important de prendre très réguliè-

«Nous devons apprendre à gérer cette nouvelle panoplie»

rement un anti-hypertenseur. Par contre, les somnifères ou les antimigraineux doivent être pris épisodiquement, et non pas de manière chronique.

— **Les moyens d'information actuels sont-ils suffisants?**

— Aujourd'hui, les médicaments font partie de notre confort de vie, de notre décor familial. Et nous devons apprendre à gérer cette nouvelle panoplie. Il existe une pression énorme pour consommer des médicaments, et l'information est largement dominée par la publicité et le sponsoring. Il faudrait contrebalancer cette tendance au niveau de la formation et de l'information

au public. En visant les écoles, ne devrait-on pas développer des programmes portant sur la gestion et la prise en charge de la santé?

— **Qu'en est-il de l'automédication?**

— Bien que je ne sois pas persuadé que l'automédication participe à une diminution des coûts de la santé, elle est justifiée pour des maux banals ou peu graves. Mais il ne faut pas négliger ses conséquences néfastes. Même des médicaments anodins peuvent entraîner des effets gênants plus ou moins graves s'ils sont absorbés durant plusieurs jours ou des semaines. Il faut également être vigilant par rapport à l'effet de dépendance: des laxatifs pris sur une longue durée, par exemple, risquent de provoquer une paresse du colon et un dysfonctionnement de l'intestin. Mais le risque le plus important est que le médicament devienne une pseudo-réponse à de vrais problèmes de santé. Qu'il puisse détourner le patient d'une prise en charge médicale adéquate ou la différer. Dans des situations d'automédication, on devrait se poser au moins quatre questions: Suis-je assez informé pour décider seul de mon traitement? Est-ce que j'utilise un médicament de manière épisodique ou chronique? Mon symptôme est-il vraiment banal? Ne signifie-t-il pas qu'un changement est nécessaire dans mon mode de vie?

Interview DG



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
1448	Economiste cl. 24-28 Chef d'unité de recherche cl. 26-29 100%	Activité: le titulaire est responsable de la détermination et de la gestion du budget des subventions versées par le service en collaboration avec les responsables de rubriques budgétaires internes localisés dans les différentes divisions du service. Indispensable: licence en sciences économiques (orientation finances, comptabilité, controlling) avec pratique de 3 ans ou diplôme de l'ESCEA avec expérience de 6 ans dès l'obtention du titre ou titre universitaire et pratique de 5 ans. Expérience professionnelle de quelques années dans les domaines de la banque, des assurances ou en entreprise. Maîtrise des outils informatiques et compréhension de l'allemand écrit.
1445	Maître d'ens. prof. B cl. 23-26 Maître d'ens. prof. A cl. 24-28 100%	Activité: au sein de l'Ecole technique-Ecole des métiers, vous êtes chargé de l'enseignement de la chimie (environ 40% du temps) et de la physique pour le reste à des classes d'apprentis des professions industrielles, ainsi qu'à des élèves de maturité professionnelle technique. Indispensable: diplôme d'ingénieur en chimie EPFL ou diplôme d'ingénieur en chimie ETS ou titre équiv. Diplôme de maître professionnel ou brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Pratique professionnelle de 2 ans. Age souhaité 28-35 ans. Souhaité: expérience industrielle et dans l'enseignement.
1446	Maître d'enseignement prof. B cl. 23-26 100%	Activité: au sein de l'Ecole technique-Ecole des métiers, enseignement pratique aux élèves automaticiens dans les domaines de base de la profession. Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS en électricité ou titre équiv., formation de base de mécanicien électricien. Diplôme de maître professionnel ou brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire ou autre formation pédagogique reconnue par le Département de la formation et de la jeunesse. Pratique professionnelle de 2 ans. Age souhaité 28-35 ans.
1442	Assistant de direction cl. 19-22 100%	Activité: dans le cadre de l'ECA (Etablissement cantonal d'assurance incendie) traite le règlement des dommages (principalement contacts téléphoniques) avec les victimes. Assiste l'expert du district. Apporte sa contribution active au SMQ (système de management de la qualité) tel que défini dans la norme de qualité ISO 9001. Indispensable: diplôme de l'ESCEA ou équivalent ou CFC de commerce avec environ 12 ans de pratique. Bonne maîtrise de la bureautique courante (Word, Excel, etc.) Souhaité: connaissances du domaine des assurances. Lieu de travail: Pully.
1449	Premier secrétaire A (assistant budget) cl. 18-20 50%	Activité: dans le cadre de la section «Economie» du service, vous élaborez, suivez et analysez le budget. Vous êtes également responsable de la saisie des écritures comptables, de produire les tableaux de bord, de motiver les crédits supplémentaires et de procéder à la clôture des comptes. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique professionnelle de 10 ans. Expérience dans l'élaboration d'un budget et dans le suivi des comptes.
1452	Contrôleur d'impôts B cl. 17-19 Contrôleur d'impôts C cl. 14-16 100%	Activité: vous taxez les dossiers de contribuables personnes physiques. Vous appliquez les lois fiscales en vigueur, vous êtes en contact avec les contribuables ou leurs mandataires. Indispensable: pratique professionnelle de 3 ans environ en qualité de contrôleur d'impôts C, respectivement D ou CFC de commerce et expérience de 6 à 9 ans environ dans des activités comptables, bancaires ou fiscales, ou encore brevet fédéral de comptable.
1438	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: assume l'ensemble des démarches administratives nécessaires à l'administration du personnel, ainsi que le secrétariat du responsable des ressources humaines. Etablit les contrats. Enregistre et met à jour les dossiers dans le fichier informatique. Forme un apprenti. Indispensable: CFC de commerce ou de bureau avec respectivement 6 et 11 ans de pratique professionnelle. Souhaité: expérience similaire réussie et connaissances de l'allemand.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

1444	Secrétaire cl. 15-18 100%	<p>Activité: dans le cadre du projet «nouvelle politique du personnel», vous assumez le secrétariat (gestion documentaire, prise de procès-verbaux, correspondance) et l'organisation, le suivi administratif du groupe (planification des activités, contrôle de l'échéancier, mise en place de séances).</p> <p>Indispensable: vous possédez un CFC d'employé de commerce et une expérience professionnelle de 6 ans au minimum. Vous maîtrisez l'informatique (Word, Excel, PowerPoint) et vous avez de l'aisance rédactionnelle, le sens de l'initiative, une grande disponibilité et de bonnes connaissances du fonctionnement de l'administration cantonale vaudoise.</p> <p>Particularité: poste d'une durée de 3 ans.</p>
1451	Secrétaire-comptable cl. 15-18 100%	<p>Activité: vous êtes en charge de l'élaboration des budgets pour cinq établissements, du bouclage des comptes, des appels d'offres annuels auprès de fournisseurs et de la négociation de prix.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans. Expérience en fiduciaire ou en comptabilité à l'Etat ou dans le secteur parapublic. Maîtrise de l'informatique, casier judiciaire vierge. Sens des responsabilités, autonomie et esprit d'équipe.</p> <p>Souhaité: connaissances des programmes Procofiév et proConcept.</p>
1450	Micro-informaticien (corresp. informatique) cl. 15-18 100%	<p>Activité: le titulaire est chargé de la gestion du parc informatique, des accès, de l'archivage des fichiers, de l'installation et de la configuration de divers logiciels. Il supervise la formation permanente des collaborateurs.</p> <p>Indispensable: CFC ou autre diplôme utile à la fonction avec expérience pratique de 5 ans, dont 2 dans le domaine de l'informatique, casier judiciaire vierge. Ce poste exige le sens des responsabilités, un esprit pédagogique et de l'autonomie. Connaissances de l'informatique de réseau.</p>
1443	Bibliothécaire B cl. 14-17 50%	<p>Activité: vous participez à la politique d'acquisition, traitez la documentation selon les normes de description bibliographiques, assistez les utilisateurs dans leurs recherches et vous encadrez les stagiaires et assistants.</p> <p>Indispensable: diplôme d'une école de bibliothécaires ou titre équivalent ou pratique de 3 ans en qualité de premier assistant de bibliothèque. Pratique du catalogage et de la gestion documentaire sur Bibliomac, ainsi que de la recherche en ligne. Autonomie et esprit d'équipe.</p> <p>Souhaité: connaissance du milieu de l'enseignement et de la formation. De préférence, expérience dans le milieu scolaire.</p>
1441	Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	<p>Activité: en collaboration avec le responsable vous assurez l'ensemble des travaux de secrétariat du service: réception, accueil téléphonique et tri du courrier, correspondances diverses. Préparation de rapports.</p> <p>Indispensable: CFC de commerce ou de bureau avec respectivement 6 à 11 ans de pratique. Capacité à effectuer des travaux administratifs de manière indépendante. Excellentes connaissances de l'orthographe et des outils bureautiques usuels. Goût du travail en équipe.</p>
1439	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: travail de secrétariat, au sein d'une école, tel que correspondance, accueil, tenue du fichier des élèves, prise de PV et petite comptabilité. Le titulaire pourra être appelé à partager son temps entre deux établissements.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce avec quelques années de pratique, maîtrise de Word et de FileMaker sur Mac, bon contact avec les adolescents (16-18 ans).</p> <p>Souhaité: connaissance du système scolaire vaudois.</p>
1413	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité: vous êtes chargé de la dactylographie du courrier des membres de l'état-major, de l'enregistrement des réquisitions, de l'archivage et de la permanence téléphonique.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, orthographe sûre, bonne dactylographie et aisance dans les contacts. Connaissances des logiciels Word et Excel.</p> <p>Souhaité: la connaissance de l'allemand serait un atout.</p>
1440	Concierge C cl. 10-12 100%	<p>Activité: déployée sur plusieurs sites de la ville de Lausanne, dont la cathédrale. Travaux de nettoyage et d'entretien courants et ponctuels. Remplacements d'autres concierges de complexes administratifs en cas d'absence. Réparations courantes et contrôles d'installations techniques.</p> <p>Indispensable: CFC d'un métier du bâtiment et 2 ans d'expérience ou 10 ans d'activité professionnelle, dont 2 en qualité de concierge. Esprit d'initiative, sens de l'organisation. Aptitude à travailler en équipe.</p> <p>Souhaité: un CFC de monteur sanitaire et la connaissance des machines de nettoyage.</p>
1447	Employé d'exploitation cl. 4-6 50%	<p>Activité: entretien journalier des sanitaires de l'établissement.</p> <p>Indispensable: être âgé de 20 ans au moins et avoir une connaissance des détergents et désinfectants.</p>



Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Différences cantonales en matière de taxes automobiles: pas de changement

Inquiet des conséquences des différentes taxes cantonales sur les véhicules, le député Michel Golay interpellait le Conseil d'Etat en mai dernier. Ayant constaté que les taxes vaudoises étaient les plus élevées des cantons romands, le député craignait que certaines entreprises de transport quittent Vaud pour un canton plus favorable. Le Conseil d'Etat est conscient de cette situation, mais il rappelle que dès 2001, la redevance sur les poids lourds liée à la prestation (RPLP) augmentera sensiblement les montants actuels dans tous les cantons. Il précise encore que la législation ne permet pas un «rabais de flotte» qui de surcroît créerait une inégalité entre gros et petits transporteurs.

Jean-Jacques Rège, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021/316 88 01

Travaux de remblayages au large des Grangettes: le tirant d'eau est respecté

Le député Pierre-Yves Rapaz demande au Conseil d'Etat des précisions sur les travaux de remblayage aux Grangettes. Le député souhaite des précisions notamment sur la nature des matériaux immergés et sur le tirant d'eau (3 m) pour les navigateurs. Les matériaux immergés par la SAGRAVE répondent à des critères précis (qualité et matières organiques), répond le Conseil d'Etat en précisant que l'entreprise a pris toutes les mesures nécessaires pour étaler les matériaux déposés de sorte que le tirant d'eau réponde aux besoins des navigateurs.

Pierre Chausson, chef du Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01

Oui à la révision partielle de la loi fédérale sur l'armée

Mise en consultation par la Confédération, la révision partielle de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire recueille l'adhésion du Canton de Vaud. Cette révision porte principalement sur trois domaines:

- l'armement de formations suisses en service de promotion de la paix à l'étranger,
 - la conclusion de conventions de droit international public relatives à la coopération en matière d'instruction avec des Etats étrangers,
 - la conclusion de conventions de droit international public relatives au statut des militaires suisses à l'étranger et des militaires étrangers en Suisse.
- Le Conseil d'Etat estime qu'une telle révision permettra à la Suisse de promouvoir son engagement solidaire au profit de la communauté internationale dans le cadre d'actions de promotion de la paix.

Olivier Durnat, chef du Service de la sécurité civile et militaire, 021/316 47 01

Centre de compostage de déchets biodégradables à Lavigny: le projet est conforme aux normes

L'extension du centre de compostage de Lavigny a amené le député Nicolas Morel à poser plusieurs questions au gouvernement. Au niveau formel, le Conseil d'Etat rappelle que plusieurs instances (Tribunal administratif, Tribunal fédéral) ont déjà été amenées à confirmer la procédure. Sur le fond, en particulier les nuisances sonores, le Conseil d'Etat précise que les zones construites sont à 200 mètres de l'installation; quant aux nuisances olfactives, il estime que tout compostage peut dégager des odeurs et que si le voisinage devait être importuné, le Service de l'environnement et de l'énergie est autorisé, après enquête, à prescrire des normes plus sévères que celles de l'Opair.

Henri Rollier, chef du Service de l'environnement et de l'énergie, 021/316 43 60

Pierre Chausson, chef du Service des eaux, sols et assainissement, 021/316 75 01

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Le Conseil d'Etat favorable à un renforcement du Conseil Fédéral

Le Conseil d'Etat est favorable à un renforcement du gouvernement collégial fédéral, comme il l'avait déjà manifesté en soutenant le projet instituant des secrétaires d'Etat, qui a échoué devant le peuple. Parmi les nouvelles variantes actuellement soumises à consultation par le Département fédéral de justice et police, il donne sa préférence à l'idée d'un gouvernement à deux niveaux, comportant des ministres nommés par le Conseil Fédéral qui auraient voix consultative au sein du gouvernement et possibilité de représenter les conseillers fédéraux en séances de commission, à l'Assemblée fédérale ainsi que sur le plan international. En outre, le Conseil d'Etat ne peut qu'ap-

prouver la création d'une résolution du Parlement, dès lors que le canton de Vaud a lui-même introduit cet instrument dans la récente loi sur le Grand Conseil.

Catherine Piguet, conseillère juridique, 021/316 45 69

Centralisation du Registre du commerce

Le Conseil d'Etat a adopté un projet d'exposé des motifs et projets de lois qui prévoit le principe de la centralisation du registre du commerce tout en conservant au minimum un lieu de consultation par district. Le siège du registre sera fixé ultérieurement par le Conseil d'Etat. L'examen de ce projet sera soumis au Grand Conseil lors de sa session de juin 1999. La réforme de l'organisation judiciaire implique la suppression des tribunaux de districts auxquels étaient jusqu'à présent rattachés les différents registres du commerce, au profit de quatre tribunaux d'arrondissement. De plus, il y a nécessité d'informatiser ce registre pour en faciliter la tenue et la consultation, notamment via Internet.

M^e Christine Maurer, Service de justice et législation, 021/316 45 45

Victimes d'infractions: allègement de la procédure d'indemnisation

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de modification de la loi vaudoise d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions. La principale modification consiste à alléger la procédure d'indemnisation des victimes d'infractions par le canton. Les victimes bénéficieront d'une procédure administrative et ne devront plus saisir les tribunaux civils ordinaires pour faire valoir leurs droits.

M^e Filip Grund, Service de justice et législation, 021/316 45 45

Gestion des biens séquestrés lors de jugements

En réponse à la question du député socialiste Pierre Tillmanns concernant les biens séquestrés lors de jugements, le Conseil d'Etat rappelle que tous les objets illicites (armes, drogue, pornographie dure) sont détruits, que certains biens sont restitués aux condamnés ou aux lésés et que les autres sont conservés pendant 5 ans au maximum au Service pénitentiaire. Ceci permet aux propriétaires lésés n'ayant pas pris part au jugement de les récupérer. Passé ce délai, ils sont vendus aux enchères. Le produit de ces séquestres ne couvre en général que les frais de garde et de vente.

André Vallotton, chef du Service pénitentiaire, 021/316 48 00

Soutien du Canton de Vaud aux accords bilatéraux avec l'Union européenne

Les cantons préparent actuellement une position commune sur le message du Conseil Fédéral proposant la ratification des Accords bilatéraux avec les pays membres de l'Union européenne. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a réaffirmé combien

ces Accords étaient importants pour la Suisse et pour le Canton. Il a aussi profité de rappeler que les autorités vaudoises ne veulent pas s'arrêter à cette étape, convaincues que seule l'adhésion à l'Union européenne est la voie d'avenir pour notre pays.

Claude Ruey, Président du Conseil d'Etat, chef du Dire, 021/316 40 62
Laurent Wehrli, Délégué aux affaires européennes, 021/316 40 29

Consultation fédérale: oui à l'abrogation de l'article sur les évêchés.

La Constitution fédérale contient une disposition particulière, de nature confessionnelle, connue sous le nom d'«article sur les évêchés», qui soumet la création des évêchés à l'approbation préalable de la Confédération. Sans ignorer la signification historique de l'article constitutionnel en question, le Conseil d'Etat admet les trois arguments principaux invoqués pour sa suppression, tels qu'énoncés dans le rapport explicatif de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats: cet article déroge à la liberté de religion, il est discriminatoire et il est contraire au droit international. Son maintien, dans les circonstances actuelles ne se justifie pas.

Michèle Girardet, adjointe au Service de l'intérieur et des cultes, tél. 021/316 35 04

Les Bourla-Papey: enseignement et commémoration

Se référant au mouvement des Bourla-Papey de 1802, le député Gottraux interroge le Conseil d'Etat sur la place faite à ce moment de l'histoire vaudoise dans les programmes scolaires, et sur ce qu'il compte faire pour le commémorer en 2002. Le Conseil d'Etat rappelle les contraintes des programmes d'enseignement, dont les objectifs prioritaires sont liés à l'acquisition de très bonnes connaissances générales. Quant à une commémoration, le Conseil d'Etat doit fixer des priorités. Il considère comme impératif de se concentrer sur 2003, soit le 200e anniversaire de la création du Canton de Vaud. Cette année symbolique pourrait voir l'adoption par le peuple, voire l'entrée en vigueur d'une nouvelle constitution vaudoise.

Brigitte Waridel, Chef du Service des affaires culturelles, tél. 021/316 33 00

DINF

Département des infrastructures

2,4 millions pour améliorer la sécurité sur la route entre Vuiteboeuf et Ste-Croix

En novembre dernier, le Conseil d'Etat avait décidé de corriger le tronçon sinueux de cette route afin d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic. Dans sa séance d'hier, le gouvernement a adopté l'exposé des motifs et projet de décret d'un montant de 2,4 millions de francs, qu'il présentera au Grand Conseil en juin prochain. Le projet prévoit la construction d'une voie de dépassement sur

une longueur d'un kilomètre et l'élargissement de sept virages en épingle (où se produit la majorité des accidents).

Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30

Sécurité des ascenseurs: adaptation aux normes européennes

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la consultation fédérale sur le projet d'ordonnance sur la sécurité des ascenseurs. Celle-ci vise une adaptation aux directives européennes. Dans sa réponse, le gouvernement a transmis plusieurs observations de ses services concernant la protection contre les incendies et la valeur patrimoniale des ascenseurs. En outre, il a chargé les départements des infrastructures et de l'économie d'examiner l'opportunité de créer un organe de contrôle cantonal.

Secrétariat général, Michel Rubattel, 021/316 70 32

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Consultation fédérale relative à un avant-projet de loi sur l'analyse génétique humaine

Répondant à une consultation du Département fédéral de justice et police, le Conseil d'Etat constate que le principe d'une loi sur l'analyse génétique humaine découlant de l'article 24 novies de la Constitution fédérale est indiscuté. Il estime que l'avant-projet soumis à consultation est une bonne base de travail. Il se rallie à l'essentiel des dispositions prévues dans le sens de la protection de ces données, en matière de médecine du travail et d'assurances notamment. Il demande que, à propos d'exceptions dont la possibilité reste ouverte, on soit attentif à les limiter strictement. Le Conseil d'Etat approuve aussi l'interdiction de mettre sur le marché, directement à l'intention du public, des tests génétiques.

Dr Jean Martin, médecin cantonal, Service de la santé publique, 021/316 42 50

Réponse à la pétition d'EXIT, Association pour le droit de mourir dans la dignité

Le Conseil d'Etat a répondu à l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (EXIT A.D.M.D.) qui lui a envoyé en novembre 1998 une pétition portant 7'500 signatures. Cette pétition demande l'introduction d'un article dans la Loi vaudoise sur la santé publique (LSP) donnant une validité juridique au "testament biologique" ou "directives anticipées". Une telle disposition aurait pour conséquence d'enjoindre les professionnels de la santé à tenir compte des vœux ainsi exprimés par les patients. Un projet actuel de révision de la LSP va dans le sens de la demande des pétitionnaires. Il prévoit, notamment, un tel article dont le principe a fait l'objet d'un consensus auprès des partenaires consultés.

Dr Jean Martin, médecin cantonal, Service de la santé publique, 021/316 42 50



MON PC

Le Projet An 2000 sur Intranet

Sur la page d'accueil du site de l'Etat de Vaud, cliquez Nouveautés/Intranet/Projet An 2000, pour tout savoir sur le grand saut de l'informatique vaudoise.

Dix boutons de navigation offrent un tour d'horizon détaillé sur différentes questions: les dysfonctionnements possibles, l'organisation, le budget, l'avancement du projet, notamment.

Dès le mois d'avril, un moteur de recherche permettra d'effectuer «on line» un bilan des applications. Et vos commentaires sur la consultation de cet Intranet pourront être communiqués directement par e-mail à l'équipe Projet An 2000.

La Table ronde sur l'Internet

Le site Internet de l'Etat de Vaud (<http://www.vd.ch>) vous donne accès aux procès-verbaux intégraux des séances plénières de la Table ronde. Vous y trouverez également les principales informations touchant l'organisation des séances, la liste des participants aux séances plénières et aux groupes thématiques, ainsi que le calendrier mis à jour.

Table ronde : séance de clôture le 26 mai

Vu l'intensité des travaux menés dans les groupes thématiques, le programme de la Table ronde a été modifié. Les dates du 30 avril et du 6 mai, initialement retenues pour des séances plénières, pourront être utilisées pour des séances de groupes thématiques. De ce fait, les séances plénières du 30 avril et du 6 mai sont supprimées. Elles seront remplacées par une unique séance plénière de clôture, fixée le 26 mai. Toutes les séances ont lieu au Centre de la Longeraie, à Morges.

Renseignements au secrétariat de la Table ronde, 021/804 64 05.



Le festival *Visions du réel* à l'écoute des écoles

Pour son 30^e anniversaire, le festival nyonnais Visions du Réel met à l'affiche 114 films documentaires. Son programme s'enrichit d'offres culturelles inédites.



SPFESTIVAL DE NYON

L'un des trois films sélectionnés pour les écoles: Le jour de combat réalisé par le cinéaste belge Stephan Strecker en 1999

Du 19 au 25 avril, Nyon accueillera son trentième festival documentaire, devenu depuis cinq ans les *Visions du Réel*.

Dans l'idée de faire de cette sortie cinématographique une véritable excursion, l'offre culturelle s'enrichit: en plus des projections en matinée, le billet d'entrée du festival ouvre les portes des musées de la région.

Les films pour la jeunesse

En matinée, de 8 h 15 à 10 heures, trois films sélectionnés cette année pour les écoles seront projetés durant la même séance:

- *Adieu monde ou l'histoire de Pierre et de Claire*, réalisé par Sandra Kogut (1998): la réalisatrice française retrace l'histoire d'amour entre Pierre le berger et Claire sa bien-aimée à travers les propos malicieux des habitants des vallées d'Aspe et d'Os-sau.

- *Alter égaux. Et si on parlait travail...* de Sandrine Dryvers (1998, Belgique) témoigne de la détresse de personnes au chômage.

- *Le jour du combat*, du cinéaste belge Stephan Strecker (1999) ou les portraits croisés de deux boxeurs qui font l'apprentissage de la défaite et de la victoire. Une esquisse de deux destins en train de se forger.

Les spectateurs auront l'occasion de s'entretenir des thèmes abordés avec les réalisateurs présents durant le festival.

Après ces projections matinales, les classes disposeront d'un lieu pour le pique-nique de midi. Sur inscription, des sandwiches et des boissons seront également proposés contre une somme modique. Les classes pourront ensuite visiter gratuitement l'un des trois musées de Nyon: les Musées du Léman, Romain et Historique. Pour allier le charme des salles obscures à la visite du Musée National Suisse de Prangins, il faudra compter de 30 à 60 francs par groupe de 20 personnes.

DG

Renseignements et inscriptions:

Visions du réel, Sophie Guyot, tél. 022/361 60 60 - fax 361 70 71. E-mail: sguoyot@visionsdureel.ch. Prix des places: matinée, 5 fr.; journée, 10 fr.

Expositions

Galerie Alice Pauli, Lausanne. *Carmen Calvo*. Jusqu'au 30 avril (ma-ve 9h-12h30 et 14h-18h30; sa 10h-12h et 14h-18h30).

Galerie Edouard Roch, Ballens. *René Guignard*, peintures et dessins. Jusqu'au 2 mai (ma-di 14h30-19h).

Musée historique du Vieux-Vevey. *De la parade au spectacle... Balade à travers les Fêtes des Vignerons du XVIII^e siècle à nos jours* (ma-di 10h30-12h et 14h-17h30).

Bibliothèque Municipale, Lausanne. *Images de livres dans la bande dessinée*. Jusqu'au 30 avril (lu-ve 12h-21h).

Théâtre et danse

Théâtre de Vidy (Chapiteau). *Les dingues de Knoxville*, de Joël Jouanneau. Mise en scène Joël Jouanneau. Du 14 avril au 2 mai (ma-sa 20h; di 17h).

Théâtre Arsenic. *Les gestes de la déesse de l'amour*, par la C^{ie} Ulysse Briod. Chorégraphie de Marianne Briod. Du 14 au 24 avril (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h).

Musique

Conservatoire de Lausanne. *Portes ouvertes pour la section non professionnelle*: animations, concerts, démonstrations, etc. Samedi 17 avril, entre 10h et 14h.

Temple de Lutry. *J.B. Pergolesi: Concerto en sol mineur; A. Vivaldi: Motet RV 628 pour alto; Motet RV 630 pour soprano; J.B. Pergolesi, Stabat Mater*. Direction Masahiro Izaki, Maria Zàdori, soprano, Judith Németh, alto. Dimanche 11 avril, 17h.

Le Secret de la Poule en CD



Composé par Christian Gavillet pour le Bicentenaire de la Révolution vaudoise, *Le Secret de la Poule* est en vente en magasin. On peut aussi le commander auprès du compositeur: par fax au 021/481 47 00 ou par e-mail: christian.gavillet@bluewin.ch